

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
1 20 03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Financement de 10 véhicules pour les services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône (DDSP13).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à la sécurité, la prévention de la délinquance et à la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est compétent pour « *financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement d'équipement et de surveillance des forêts afin d'une part, de prévenir les incendies et le cas échéant de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part, de reconstituer les forêts* ». (Article L3232-5 du CGCT).

Dans ce cadre, l'Etat a sollicité le Département pour le financement de véhicules spécialisés à cet effet. Le Département apportera son soutien financier en application de l'article L1111-10 du CGCT et prendra la forme d'un fonds de concours (article 17 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001).

Acteur majeur dans la préservation de la biodiversité, avec plus de 17 000 hectares d'espaces naturels sensibles, le Département est également un acteur essentiel dans la lutte contre les incendies de forêt.

Partenaire majeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13), le Département lui donne les moyens financiers pour mener à bien toutes ses missions dont la lutte contre les incendies de forêt.

Le Département est lui-même un intervenant incontournable par le biais des forestiers sapeurs, qui toute l'année débroussaillent les pistes DFCI, permettant une circulation sécurisée et rapide des moyens de lutte au sein des massifs forestiers.

En période estivale, les forestiers sapeurs ainsi que les ouvriers forestiers sont mobilisés pour armer des vigies et des patrouilles de surveillance avec des Véhicules Sécurité Incendie (VSI) permettant de détecter les départs de feux et faire intervenir rapidement les patrouilles VSI.

Si la rapidité de détection comme d'intervention est fondamentale dans la lutte active, la surveillance accrue est également un élément important en période estivale et même au-delà de cette période, pour la préservation de l'environnement (circulation motorisée, dépôts sauvages...).

Durant la période estivale si critique, et tout particulièrement les jours à risque (qui se multiplient au cours des dernières années), il est indispensable de pouvoir mobiliser de nombreux acteurs.

Aussi, afin de pouvoir compter sur une mobilisation exceptionnelle en période estivale, le Département a souhaité doter la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône de dix (10) véhicules (4x4) adaptés à ces missions.

Ces dix véhicules seront acquis par la DDSP13, pour un montant maximum total de 250 000 € et financés par le Département sous la forme d'un fonds de concours.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL